

REUNION DU 10 JANVIER 2006

L'an deux mil six, le dix Janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur MAUFRAIS, sur convocation du 3 Janvier 2006.

Etaient Présents : Messieurs MAUFRAIS, RELIER, BOUFFINIER, PICHOT, CHAPLAIN, BRASSEUR, CLER, LEBEAU et Mesdames DOUBLET et MARTIN.

Absents Excusés : Madame BOURGEOIS et Monsieur HEULAND

Secrétaire : Monsieur RELIER.

Lecture est faite du compte rendu du 14 Décembre 2005 qui est approuvé à l'unanimité des présents et signé.

ORDRE DU JOUR

SUBVENTION FONDS DE PEREQUATION 2005

Le Conseil Municipal souhaite obtenir la subvention du Fonds de Péréquation pour l'année 2005 et retient les travaux suivants :

- Projet aménagement chaufferies AB' CIS	1 725,00 € HT
- Rénovation sol de la Mairie	2 375.46 € HT
- Fabrication plateau table de la Mairie	940.00 € HT
- Cache compteur Ets MARTINEZ	517.00 € HT
- Travaux Electricité Mairie	2 373.14 € HT
- Tondeuse	1 137.12 € HT
- Eclairage Public Route de Berchères	15 301.73 € HT
- Plaques de Rues	1 388.23 € HT
- Travaux Electricité Eglise	2 032.56 € HT

TOTAL HT **27 790.24 €**

Soit 11 116.10 € de subvention.

Cette demande sera transmise au Conseil Général.

AMENAGEMENT MAIRIE

Le Conseil Municipal retient le devis des ETS MARTINEZ d'un montant de 2 239.15 € TTC pour la pose de lambris sur une hauteur d'un mètre dans la salle des mariages.

ACHAT PANNEAU D'AFFICHAGE ET PRESENTOIR POUR LA MAIRIE

Le Conseil Municipal retient la proposition des ETS EDIMETA pour l'achat d'un présentoir d'un montant HT de 384 € et d'un panneau d'affichage d'un montant HT de 299 €.

MODIFICATION REGIME INDEMNITAIRE 2006

A la demande de la Sous - Préfecture, et à compter du 01.11.2005, le décret n° 2005-1346 du 28.10.2005 a modifié le statut particulier des agents d'entretien territoriaux. Les agents d'entretien et agents d'entretien qualifiés sont dorénavant des agents des services techniques

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette modification.

SITED

Pour le premier semestre 2006, le coupon coûtera 96.75 €.

Le Conseil Municipal décide de maintenir ce qui se faisait précédemment à savoir.

- Prise en charge par la commune de la moitié de la somme.
- L'autre moitié étant à la charge des parents.

PRESENTATION DU PLAN DES FUTURS LOCAUX SCOLAIRES DE BERCHERES

Le Conseil Municipal prend connaissance du plan des futurs locaux scolaires qui seront construits à Berchères par le SIRP.

FAUX PLAFOND SALLE DE CLASSE MATERNELLE

Le Conseil Municipal prend connaissance du devis des ETS BEAUGENDRE pour la pose d'un faux plafond dans une classe de maternelle.

Ce devis d'un montant de 2 319.04 € TTC sera prévu au budget 2006 après avis de l'architecte.

CENTRE DE LOISIRS

Monsieur RAMIREZ, directeur du centre de loisirs de Berchères a transmis à Monsieur MAUFRAIS le souhait d'ouvrir à Rouvres dans les locaux de l'école maternelle un autre centre réservé aux enfants de 3 à 6 ans, les plus grands de 6 à 12 ans restant à Berchères.

Après l'avis favorable émis par les institutrices et le directeur de l'école, le Conseil Municipal émet aussi un avis favorable à cette demande, une convention de mise à disposition sera établie et l'avis de la Jeunesse et des Sports devra être demandé.

INFORMATIONS TRAVAUX CHAUFFERIES

Une annonce d'appel d'offres paraîtra début Février dans la République du Centre.

La remise des offres interviendra entre le 13 et 30 Mars, le choix des entreprises aura lieu fin Mars et le début des travaux se situera début Mai.

TRAVAUX SALLE DES FETES

Une estimation des travaux doit être réalisée par le Cabinet AB'CIS pour fin Février.

Monsieur MAUFRAIS indique qu'à la suite de cette demande plusieurs problèmes ont été soulevés concernant la réglementation de cette salle recevant du public.

Aux prévisions de travaux concernant :

- la chaufferie
- la rénovation intérieure : peinture, scène, plafond, éclairage, sono.

Il conviendrait de prendre aussi en compte :

- Les toilettes handicapés.
- L'isolement de la cuisine par rapport à la salle
- Le flochage de la charpente métallique
- Le renouvellement d'air de la salle sans avoir à ouvrir les fenêtres
- L'acoustique avec un limiteur de pression sonore

Dans un premier temps il faut faire faire un diagnostic par un bureau de contrôle et une étude concernant le bruit par un acousticien.

La prise en compte de leurs avis et les travaux en découlant permettraient de pouvoir exploiter la salle en étant en règle avec la législation.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour que l'estimation réalisée prenne en compte l'ensemble des travaux de mise aux normes.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur CLER

Signale les dégradations commises à la salle des fêtes.

Considérant qu'il est impossible d'être en permanence à surveiller les abords de la salle des fêtes et du tennis, le conseil municipal étudiera la possibilité de faire poser une clôture.

Monsieur RELIER

Présente le blason de Rouvres remanié par Monsieur BINON.

Avis favorable du conseil municipal pour adopter cette dernière version qui sera définitive.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.